

LA CERTIFICATION PLUS QU'UNE PROMESSE, UNE VÉRIFICATION

Dans le bassin du Congo, certaines concessions forestières font l'objet de certifications FSC ou PAFC/PEFC. Attribuées après des audits indépendants réguliers, elles garantissent le respect d'exigences environnementales, sociales et de traçabilité. Les forêts certifiées couvrent aujourd'hui près de 6 millions d'hectares dans la région.

COMMENT FONCTIONNE LA CERTIFICATION ?



ENGAGEMENT
volontaire dans une démarche FSC ou PEFC



MISE EN OEUVRE DES EXIGENCES
Application des normes FSC ou PEFC



AUDIT INDÉPENDANT
Vérification de la conformité avec la norme



DECISION CERTIFICATION
Délivrance du certificat pour une durée de 5 ans



AUDIT ANNUEL
Vérification du maintien des exigences



COMMUNICATION
sur les produits certifiés à l'aide du label



DES LABELS QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Un label FSC ou PEFC sur un produit ou un emballage garantit que:

- la forêt est gérée durablement;
- les populations sont respectées;
- les contrôles sont indépendants;
- le bois est traçable de la souche jusqu'au produit final.

LES BÉNÉFICES MULTIPLES



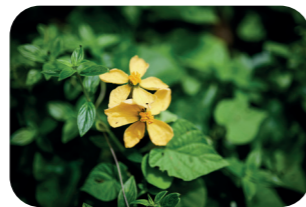
POUR LES FORÊTS :

- Maintien du couvert forestier et des écosystèmes
- Protection des habitats et des espèces



POUR LES COMMUNAUTÉS :

- Emplois locaux et décents
- Développement d'infrastructures et de services
- Dialogue et prise en compte des populations locales et autochtones.



POUR LE CLIMAT :

- Préservation des stocks de carbone
- Limitation de la déforestation et dégradation



POUR LA GOUVERNANCE :

- Transparence et redevabilité
- Suivi des volumes prélevés et contrôle des pratiques
- Amélioration continue des performances

Ce que vous aviez vu en couverture était une forêt exploitée. Ce que vous comprenez maintenant, c'est pourquoi elle reste une forêt

Pour en savoir plus, scannez le QR code



GESTION DURABLE DES FORÊTS CERTIFIÉES

CE QUE VOUS NE VOYEZ PAS FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE...



le Bassin du Congo, l'un des plus grands massifs forestiers tropicaux du monde.



268
MILLIONS D'HA DE FORÊTS



400+
ESSENCES D'ARBRES



60 à 75
MILLIONS DE PERSONNES



5,8
MILLIONS D'HA DE FORÊTS CERTIFIÉES FSC/PAFC

Produire du bois, maintenir la forêt, soutenir les territoires
Un modèle de gestion durable certifiée au service des générations futures.

UNE GESTION ORGANISÉE DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE

Dans le bassin du Congo, la gestion durable des forêts s'organise à l'échelle de vastes concessions forestières, couvrant parfois plusieurs centaines de milliers d'hectares et conçues pour être gérées sur le long terme.



LA PLANIFICATION

Chaque concession est gérée selon un **plan d'aménagement** qui organise l'exploitation, la conservation et les usages communautaires sur plusieurs décennies. Ce dernier est basé sur des inventaires d'aménagement forestiers, des études écologiques et des analyses socioéconomiques. Ce cadre de gestion s'inscrit dans les réglementations forestières nationales, qui définissent les règles d'exploitation, de conservation, de suivi et de contrôle des concessions.



LA CLÉ DE LA DURABILITÉ: LE TEMPS

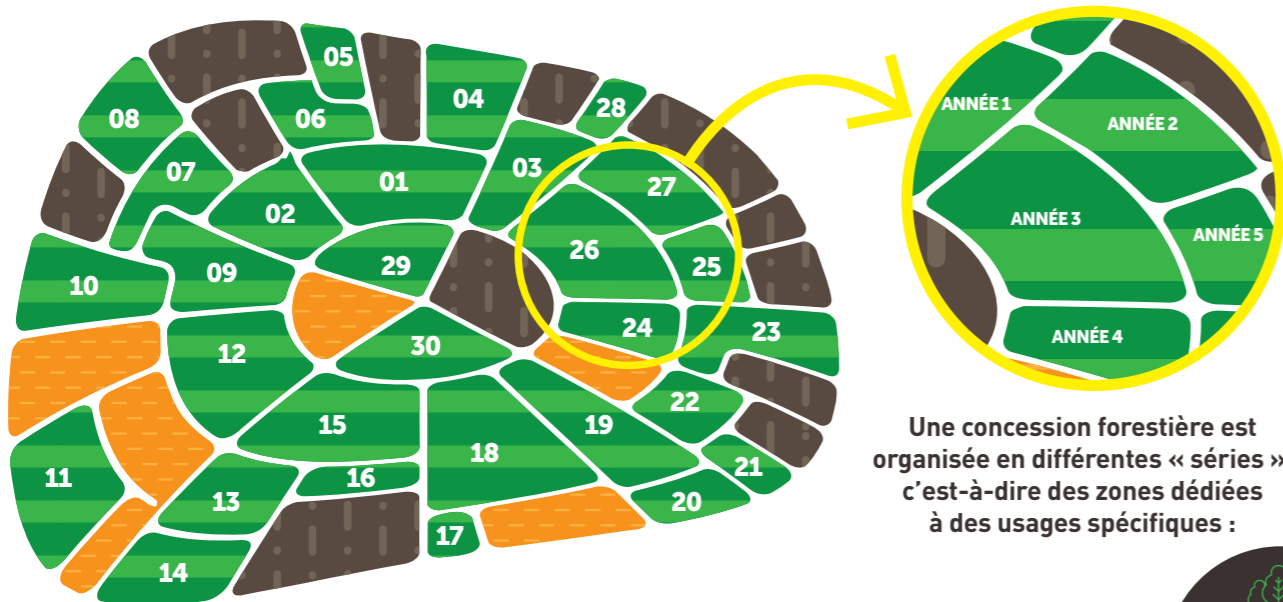
La gestion durable repose sur un principe simple: laisser à la forêt le temps de régénérer entre deux interventions. La concession est ainsi divisée en grands blocs forestiers, eux-mêmes subdivisés en parcelles exploitées pendant un an, appelées assiette annuelle de coupe (AAC)..

CONCESSION SOUS AMÉNAGEMENT DURABLE

SÉRIE DE PRODUCTION (50-70%)
Forêt exploitée de manière durable

SÉRIE DE CONSERVATION (20-30%)
Zone dédiée à la conservation de la biodiversité

SÉRIE AGRICOLE COMMUNAUTAIRE (5-10%)
Espaces réservés aux activités agricoles communautaires et agroforestières au profit des communautés locales



Une concession forestière est organisée en différentes « séries », c'est-à-dire des zones dédiées à des usages spécifiques :

MOYENNE 1 À 2 ARBRES/HA TOUS LES 25-30 ANS

LA FORÊT RESTE UNE FORÊT

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT RACONTE LA FORÊT, SA STRUCTURE, SES USAGES ET SES DYNAMIQUES, POUR GARANTIR UNE GESTION DURABLE OÙ LA FORÊT RESTE UNE FORÊT, EN PRÉSERVANT DURABLEMENT SES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES.

UN PRÉLÈVEMENT AU SERVICE DE LA FORÊT

L'exploitation est organisée pour minimiser son impact sur la forêt environnante. L'EFIR (Exploitation Forestière à Impact Réduit) réduit de 20 à 50 % les impacts écologiques.



INVENTAIRE D'EXPLOITATION

- Recensement exhaustif des arbres exploitables et des arbres d'avenir à préservés.



ABATTAGE CONTRÔLÉ

- Abattage directionnel pour éviter d'endommager les arbres voisins.



DÉBARDAGE

- Tracer de pistes de débardage avant opération
- Limiter la surface du sol perturbé et contourner les zones sensibles (cours d'eau, etc).



DEVELOPPEMENT LOCAL

- Financement des routes, écoles et centres de santé
- Encadrement par des cahiers des charges avec les communautés locales.



SUIVI ÉCOLOGIQUE ET LUTTE ANTI-BRACONNAGE

- Suivis écologiques réguliers des grands mammifères
- Actions de lutte anti-braconnage



TRAÇABILITÉ

- Identification des arbres (marquage, code, localisation, etc)
- Suivi de la souche au produits finis

UNE EXPLOITATION MAÎTRISÉE, DES IMPACTS RÉDUITS



> 90%

DU COUVERT FORESTIER MAINTENU



2,3x

MAMMIFÈRES PAR RAPPORT À UNE CONCESSION NON CERTIFIÉES



-40 à 60%

EROSION DES SOLS RÉDUITES



Moins

CARBURANTS